

Objet : Connection par EduConnect - Bourses de collège -Pronote

Madame, Monsieur,

Pour l'année scolaire 2020-21 les demandes de bourse sont effectuées par internet jusqu'au mercredi 30 septembre 2020 par **Metice à l'adresse <https://metice.ac-reunion.fr>** puis en cliquant directement sur Educonnect. Vous pourrez ainsi accéder à Téléservices pour les Bourses et à l'Orientation en fin de 3^{ème} ou encore à Pronote.

Tous les parents doivent donc créer leur compte Educonnect.

I - Créer votre compte EduConnect

- 1- Saisir l'adresse suivante : **<https://metice.ac-reunion.fr>**
- 2- Cliquer sur EduConnect
- 3- puis sur « Je n'ai pas encore d'identifiant »
- 4- et cliquer sur « Je crée mon compte »
- 5- Saisir vos noms, prénoms et numéro gsm en faisant bien attention de sélectionner l'indicatif de la Réunion +262 et le numéro du gsm sans le premier chiffre « 0 » comme par exemple :



- 6- Cliquer sur « recevoir un sms ». Un code d'activation vous est envoyé par sms
- 7- Saisir le code dans « J'active mon compte »
- 8- Saisir la date de naissance de vos enfants
- 9- Bien noter et conserver l'identifiant et choisir un mot de passe sécurisé (lettres, majuscule et minuscules, chiffres et caractère spécial - ! ? * ...)

En cas de difficulté ou d'impossibilité, l'établissement peut générer votre identifiant et mot de passe provisoires ou vous faire passer exceptionnellement par un dossier papier. Un appui informatique est également possible sur rendez-vous.

II- Critères pour avoir droit à la bourse des collèves

La bourse de collège est obtenue en fonction de deux critères :

- 1) les ressources de la famille : appréciées selon le revenu fiscal de référence inscrit sur le ou les avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019 du ménage du demandeur.
- 2) les enfants à charge : c'est le nombre total d'enfants mineurs ou en situation de handicap et d'enfants majeurs célibataires à charge tel qu'il figure sur votre avis d'impôt sur le revenu.

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier d'une bourse de collège pour votre enfant :

| Nb d'enfants à charge | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 ou plus |
|-----------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-----------|
| Plafonds de revenus à ne dépasser | 15 609 | 19 210 | 22 812 | 26 414 | 30 017 | 33 619 | 37 220 | 40 822 |

Un simulateur accessible depuis education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-college vous permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse de collège pour votre enfant et estimer son montant.

III - Les documents indispensables à joindre à une demande par dossier papier

Photocopie de l'avis d'imposition 2020 (revenus 2019) - Numéro fiscal - Attestation de paiement de la CAF mentionnant le nom de l'enfant - Rib du responsable légal

A Tampon, le 7 septembre 2020

Le principal

Le chef d'établissement

